



Comité des parcours des athlètes et des entraîneurs
Janvier 2024
PROCÈS-VERBAL

Présents : Brian Newman (président), Dawna Sales (vice-présidente), Ed Drakich, Jim Plakas, Keith Hansen, Monette Boudreau-Carroll

Absents : Ian Halliday, Julien Boucher

1. Mises à jour de VC
 - a. La croissance globale est d'environ 25 %, l'augmentation la plus importante étant celle du nombre de garçons participants. L'augmentation du nombre de membres engendre des défis avec les installations auxquels toutes les APT font face.
 - b. Les parcours des entraîneurs étudient et pilotent la possibilité de former des entraîneurs par le biais du mentorat et d'une approche modulaire de l'apprentissage.
 - c. Jeux du Canada
 - i. 2025 — Exemption pour que la certification « Développement avancé » soit accordée à tous les entraîneurs (intérieur et plage) avant le Conseil des Jeux du Canada
 - ii. 2029 — Les demandes d'inscription pour les compétitions de volleyball intérieur H/F et de plage H/F ont été approuvées.
2. Points de discussion :
 - a. Rétroaction au comité des championnats nationaux concernant la division Élite aux championnats nationaux
 - i. Questions pour le comité :
 1. Quelle est la différence avec la division 1 ?
 2. Les équipes devraient-elles s'inscrire ? Comment les équipes seront-elles déterminées ?
 3. Se qualifier comparativement à ne pas se rendre à l'événement — plusieurs facettes.
 - ii. La réalité actuelle :
 1. La compétition est bien échelonnée.
 2. L'élite varie énormément selon chaque AP.
 - iii. Conclusion :
 1. Se concentrer sur un meilleur environnement qui favorise la performance — temps d'entraînement, terrains (c.-à-d. revêtement de sol approprié), zone libre de 5 mètres.
 2. Pourrait changer la dynamique de fonctionnement des clubs, créer un ensemble différent de problèmes — recrutement.
 - b. Analyse des projets pilotes



Comité des parcours des athlètes et des entraîneurs

Janvier 2024

PROCÈS-VERBAL

i. Règlements : Être en harmonie avec les règlements internationaux, de l'ACSC et de USport — en reconnaissant que ces règlements pourraient ne pas s'appliquer aux clubs de jeunes.

1. 2 libéros

- a. Encourager une APT à faire des tests chez les 18U, 17U et à Coupe Canada
- b. Tester à Coupe Canada, mais seulement dans les divisions supérieures.
- c. Il faut mettre en garde les APT pour qu'elles ne limitent pas le développement ou la spécialisation.

i. MESURES À PRENDRE :

1. Déterminer les données à recueillir.
 - a. Combien d'équipes ont utilisé ce règlement.
 - b. Application/rétroaction des entraîneurs.
 - c. Autre ?
2. Offrir la possibilité aux APT pour la Coupe du Canada 2024
3. Communiquer avec les entraîneurs de la prochaine génération pour obtenir des commentaires sur la mise en œuvre.

2. Substitutions

- a. Tester une limite de 12 et à Coupe Canada

i. MESURES À PRENDRE :

1. Déterminer les données à recueillir.
 - a. Utilisation
 - b. Nombre de substitutions utilisées par manche/match
 - c. Application/rétroaction des entraîneurs.
 - d. Autre ?
2. Offrir la possibilité aux APT pour la Coupe du Canada 2024

3. Hauteur du filet

- a. À mettre à l'essai dans les clubs des APT, s'il y a de l'intérêt (garçons 16U)

c. Admissibilité en fonction de l'âge

- i. Participation au niveau postsecondaire au sein du groupe d'âge élargi
- ii. Limiter le nombre d'athlètes évoluant au niveau postsecondaire qui sont admissibles au niveau 18U pour une période de 16 mois
 1. Limité à deux athlètes maximum



Comité des parcours des athlètes et des entraîneurs

Janvier 2024

PROCÈS-VERBAL

2. Devra être validé par l'APT
3. Approuvé
 - a. MESURES À PRENDRE :
 - i. Brian rédigera une lettre à Luke
 - ii. Dawna rédigera une politique à partager avec les APT pour 2025.
- d. Critères d'admissibilité des entraîneurs
 - i. Concepts :
 1. Formation continue, les entraîneurs doivent déterminer leur propre parcours.
 2. Priorité au développement de l'entraîneur(e).
 3. Permettre aux entraîneurs d'entrer dans le système de manière plus accessible.
 - a. MESURE À PRENDRE :
 - i. Dawna rédigera une politique pour 2025
3. Comité sur l'engagement et l'influence
 - i. Mettre en place des groupes de travail pour les domaines de développement.
4. Modifications potentielles des règlements
 - a. L'après-Paris
 - i. Positionnement des mains – diminution des appels de double touche au volleyball intérieur et de plage

Prochaine réunion : fin avril